

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
D'AIRE-LA-VILLE DU 21 MAI 2025

SÉANCE OUVERTE À 20H00

Présent-e-s :

Mme Nathalie HENRIOD, Présidente

Mmes Nassima LAGROUNI, Irène MAIO, Véronique MOULLET-BOUCHARDY
Conseillères municipales

MM. Jonathan CHRISTIN, Didier HENRIOD, Livio LANZA, José NODA GONZALEZ,
André PHILIPP, Pascal RAEMY, Denis van LEEMPUT, Ludovic ZBINDEN,
Conseillers municipaux

Exécutif :

M. Dominique NOVELLE, Maire

Mme Christine RAMBACH, adjointe (rejoint en cours de séance)

M. Michel APOTHELOZ, adjoint

Excusé :

M. Stéphane JOYE, Conseiller municipal

Assiste :

Mme Claire SNEIDERS, secrétaire générale

Procès-verbaliste :

Mme Kadija LENAUD

ORDRE DU JOUR

- I. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 7 MAI 2025
- II. RAPPORTS DES COMMISSIONS
- III. COMMUNICATIONS ET PROPOSITIONS DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL MUNICIPAL, DU MAIRE ET DES ADJOINT-E-S
- IV. DÉLIBÉRATION RELATIVE AU CRÉDIT DE CONSTRUCTION CONCERNANT LA TOITURE DE L'ANCIENNE ÉCOLE ET DE LA SALLE DUVILLARD (RÉNOVATION ET INSTALLATION PHOTOVOLTAÏQUE)
- V. DÉLIBÉRATION RELATIVE À L'APPROBATION DES COMPTES ANNUELS 2024 DANS LEUR INTÉGRALITÉ Y COMPRIS LES CRÉDITS BUDGÉTAIRES SUPPLÉMENTAIRES
- VI. DÉLIBÉRATION RELATIVE À L'APPROBATION DES COMPTES 2024 DE LA FONDATION COMMUNALE POUR DES LOGEMENTS LES CHOUETTES

- VII. DÉLIBÉRATION RELATIVE À L'APPROBATION DES COMPTES 2024 DE LA FONDATION COMMUNALE POUR LE CHAUFFAGE
 - VIII. DÉLIBÉRATION RELATIVE À L'APPROBATION DES COMPTES 2024 DE LA FONDATION D'INTÉRÊT PUBLIC COMMUNAL POUR LES STRUCTURES D'ACCUEIL PRÉSCOLAIRE À CONFIGNON ET AIRE-LA-VILLE
 - IX. DÉLIBÉRATION RELATIVE À L'APPROBATION DES COMPTES 2024 DU GROUPEMENT INTERCOMMUNAL SAPEURS-POMPIERS AIRE-LA-VILLE/CARTIGNY
 - X. MOTIONS
 - XI. QUESTIONS ET DIVERS
 - XII. NATURALISATION (HUIS CLOS)
-

Mme HENRIOD, ci-après « la Présidente », ouvre la séance à 20h00 et souhaite la bienvenue aux membres du Conseil municipal. Elle excuse M. JOYE, Conseiller municipal et salue dans le public Mmes Aurélie DUPERRIER et Elena MANZI RODRIGUES.

I. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE 7 MAI 2025

La Présidente demande si tout le monde a bien reçu et lu ce document, et si celui-ci amène des commentaires, modifications ou remarques.

Sans remarque ni question, **la Présidente** demande aux membres du Conseil municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 7 mai 2025.

Le procès-verbal de la séance du 7 mai 2025 est approuvé par 10 voix pour, 0 contre, 1 abstention (M. ZBINDEN absent lors de la séance du 7 mai 2025).

II. RAPPORTS DE COMMISSIONS

La Présidente demande s'il y a des commissions.

Aucune commission.

III. COMMUNICATIONS ET PROPOSITIONS DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL MUNICIPAL, DU MAIRE ET DES ADJOINT-E-S

La Présidente prend la parole.

Le Courrier :

La Présidente demande si l'article de M. REY fait l'objet d'un commentaire. Aucun commentaire.

La Présidente passe la parole à **M. NOVELLE**.

Toiture (rénovation) de l'ancienne école et de salle Duvillard

Le projet de pose de panneaux photovoltaïques a donné lieu à 2 séances avec la commission des bâtiments. Cette dernière ayant émis le souhait de demander un rabais aux 2 exécutants principaux, soit l'entreprise de charpenterie et l'architecte, il informe que ces prestataires ont respectivement consenti à appliquer un rabais de 3 % et 5 %.

M. NOVELLE annonce que les travaux vont démarrer mardi prochain, soit le 27 mai, par l'installation de chantier qui va durer un mois, et les travaux proprement dits vont commencer le 1^{er} juillet. Si tout se déroule bien les travaux se feront :

- première étape entre le 1^{er} juillet au 29 août
- seconde étape du 29 août au 31 octobre

Le canton (l'inspecteur au niveau des constructions de la zone d'Aire-la-Ville) ainsi que le DIP (la direction de l'école et le corps enseignant de l'école informés hier dans le cadre d'une séance) ont bien accueilli le projet et validé tous les éléments présentés. En matière de sécurité des élèves durant cette période de travaux, chaque parent recevra une information qui indiquera quel accès prendre à l'arrivée et à la sortie de l'école.

Route d'Aire-la-Ville – réfection du revêtement

A la hauteur du chemin de Lovaterie jusqu'aux jardins familiaux, l'enrobé sera refait durant l'été.

Des travaux de préparation se dérouleront pendant 3 semaines, à partir du 30 juin et la circulation sera réglée avec des palettes.

En revanche, du 28 juillet au 15 août, la route sera totalement fermée à la circulation, y compris pour les bus qui seront déviés (par la Petite-Grave). Une information (tout ménage du Canton) sera remise à la population.

La Présidente passe la parole à **M. APOTHELOZ** qui n'a pas de communication.

20h06 – arrivée de Mme RAMBACH

La Présidente passe la parole à **Mme RAMBACH**.

Manifestations communales

Les prochains événements seront la fête des promotions le 27 juin et la fête du 1^{er} Août, ainsi qu'une pièce de théâtre du Théâtre de Carouge samedi 14 juin.

IV. DÉLIBÉRATION RELATIVE AU CRÉDIT DE CONSTRUCTION CONCERNANT LA TOITURE DE L'ANCIENNE ÉCOLE ET DE LA SALLE DUVILLARD (RÉNOVATION ET INSTALLATION PHOTOVOLTAÏQUE)

La Présidente demande si tout le monde a bien reçu et lu ce document et si celui-ci amène des commentaires ou remarques.

M. ZBINDEN demande si les rabais précédemment énoncés par M. NOVELLE ont été pris en compte dans le crédit de cette délibération. **M. NOVELLE** répond par la négative, l'idée étant

de pouvoir conserver une petite marge en cas d'imprévu. Par conséquent les rabais seront intégrés dans les comptes définitifs.

M. RAEMY souhaite remercier l'administration d'avoir transmis la demande de la commission des bâtiments aux entreprises et à ces dernières d'avoir joué le jeu.

Sans autre remarque, **la Présidente** lit et soumet au vote la délibération.

Exposé des motifs

La Commune est propriétaire de la parcelle N° 218, chemin de Mussel 11.

Les bâtiments concernés sont l'ancienne école et la salle Victor Duvillard, plus particulièrement les parties du toit datant de 1959.

Respectivement 241m² pour l'école et 296m² pour la salle Victor Duvillard pour un total de 537m² à rénover.

Compte tenu du manque d'isolation et d'étanchéité total des bâtiments, une rénovation des toits est nécessaire. La charpente est en excellent état.

Le projet consiste à remplacer les tuiles flamandes actuelles par une installation photovoltaïque intégrée à la toiture, posée sur le lattage de la toiture, tout en l'isolant.

Le potentiel de cette installation permettra qu'une bonne partie de la production solaire soit valorisée en autoconsommation, ce qui permettra de rendre l'installation rentable au vu de l'évolution des tarifs de l'électricité. Le temps de retour sur investissement se situe aux alentours de 15 ans.

La Commune a été accompagnée dans ce projet par un architecte ainsi qu'un bureau d'ingénieurs. La commission bâtiments et le Conseil municipal ont validé les 3 étapes du projet (étude, projet ainsi qu'appels et analyse des offres, réalisation et contrôle du chantier).

vu l'appel d'offres établi par le bureau Amstein et Walthert et le bureau d'architecte Yves HABEGGER,

vu l'analyse des offres et le choix de l'entreprise qui posera l'équipement photovoltaïque par le mandataire le bureau Amstein et Walthert,

vu la demande d'autorisation de construire APA 312879/1 – parcelle N° 218 – 11, chemin de Mussel ;

vu les rapports de la commission bâtiments des 22 août 2022, 29 avril 2024, 27 juin 2024, 15 avril 2025 et 7 mai 2025 ;

vu l'article 30, alinéa 1, 1 lettres e et m de la loi sur l'administration des Communes du 13 avril 1984 ;

Sur proposition du Maire

le Conseil municipal

DÉCIDE

1. De réaliser les travaux de réfection et d'installation photovoltaïque sur la toiture de l'ancienne école et de la salle Duvillard.
2. D'ouvrir au Maire un crédit de CHF 852'000.00 destiné à ces travaux.
3. De prendre acte que plusieurs subventions, pour un montant total estimé à CHF 83'000.00 seront demandées aux différentes entités susceptibles d'en verser.
4. De comptabiliser les dépenses et les recettes dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
5. D'amortir la dépense nette de CHF 769'000.00 (travaux/subventions) au moyen de 30 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2025.
6. D'autoriser le Maire à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 852'000.00 (maximum : crédit brut) afin de permettre l'exécution de ces travaux.

La délibération est acceptée par 11 pour, 0 contre, 0 abstention, soit à l'unanimité des membres présents.

V. DÉLIBÉRATION RELATIVE À L'APPROBATION DES COMPTES ANNUELS 2024 DANS LEUR INTÉGRALITÉ Y COMPRIS LES CRÉDITS BUDGÉTAIRES SUPPLÉMENTAIRES

La Présidente demande si tout le monde a bien reçu et lu ce document et si celui-ci amène des commentaires ou remarques.

Sans remarque, **la Présidente** lit et soumet au vote la délibération.

vu que conformément à l'art. 30 al.1 lettres d et f LAC, le Conseil municipal délibère sur les comptes annuels de la commune dans leur intégralité ainsi que sur les crédits budgétaires supplémentaires et les moyens de les couvrir,

vu que l'art. 19 RAC précise que les comptes annuels se composent du bilan, du compte de résultats, du compte des investissements, du tableau des flux de trésorerie, et de l'annexe (dont le contenu est listé à l'art. 28 RAC),

vu que l'organe de révision recommande l'approbation des comptes 2024 dans son rapport qui a été transmis au Conseil municipal,

vu le rapport de la commission finances du 16 avril 2025,

vu les articles 30, al. 1, lettres d et f, et 107 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, ainsi que l'article 20 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 26 avril 2017,

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal

D É C I D E

1. D'approuver les comptes annuels de la commune pour l'exercice 2024 dans leur intégralité, annexés à la présente délibération.
2. D'approuver le compte de résultats 2024 pour un montant de **CHF 5'934'842.73** aux charges et de **CHF 6'313'993.61** aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à **CHF 379'150.88**.
3. Cet excédent de revenus total se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel positif de **CHF 638'464.88** et résultat extraordinaire négatif de **CHF 259'314.00**.
4. D'approuver le compte des investissements 2024 pour un montant de **CHF 39'800.00** aux dépenses et de **CHF 711'674.50** aux recettes, les investissements nets s'élevant à - **CHF 671'874.50**.
5. D'approuver le bilan au 31 décembre 2024, totalisant à l'actif et au passif un montant de **CHF 33'780'335.28**.
6. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2024 pour un montant total de **CHF 342'221.46** dont le détail figure à l'annexe 17 des comptes annuels joints à la présente délibération.
7. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

Annexe : comptes annuels 2024 dans leur intégralité.

La délibération est acceptée par 10 pour, 0 contre, 1 abstention (M. LANZA).

VI. DÉLIBÉRATION RELATIVE À L'APPROBATION DES COMPTES 2024 DE LA FONDATION COMMUNALE POUR DES LOGEMENTS LES CHOUETTES

La Présidente lit le rapport du Président de la Fondation, M. Eddy STREBEL :

Monsieur le Maire,

J'ai l'avantage de vous adresser un bref compte rendu de l'exercice 2024 de la Fondation des Chouettes.

Actuellement tous les appartements, parking et garages sont loués et nous n'avons aucun contentieux.

Tous les postes du compte pertes et profits sont quasiment au niveau de l'année précédente à l'exception du poste « Frais d'administration ». Les frais d'étude et honoraires pour la rénovation du bâtiment ont été compatibilisés dans l'exercice 2024.

Le compte de fonctionnement présente un bénéfice pour l'année 2024 de CHF 44'448.00 avant amortissement de CHF 80'000.00.

Les comptes 2024 ont été vérifiés à la demande du Conseil de Fondation et selon les statuts de la Fondation par Eurex Audit Sarl à Chêne-Bourg (voir rapport de l'organe de révision daté du 27 mars 2025).

Au terme de ce bref compte rendu, je tiens à remercier la Régie Bersier pour l'excellente collaboration ainsi que les membres du comité pour leur contribution compétente.

Enfin, je vous confirme ma démission comme président de la Fondation des Chouettes au 30 juin 2025. Cependant je garderai un excellent souvenir de toutes ces années à la tête de la Fondation et lui souhaite tout le meilleur.

Je reste à votre disposition pour tout complément d'information et je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de mes sentiments dévoués.

La Présidente demande si tout le monde a bien reçu et lu ce document et si celui-ci amène des commentaires ou remarques.

Sans remarque, **la Présidente** lit et soumet au vote la délibération.

vu le rapport de gestion, le compte de pertes et profits et le bilan de la Fondation communale les Chouettes,

vu le rapport de l'organe de révision Eurex, chargé de la vérification des comptes de l'exercice 2024, du 27 mars 2025,

vu l'approbation des comptes 2024 par le Conseil de Fondation le 6 mai 2025 et le rapport du Président du Conseil de Fondation du 8 mai 2025,

conformément à l'art. 30, al. 1, let. i de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal

D É C I D E

1. D'approuver les comptes 2024 de la Fondation communale pour des logements les Chouettes.

La délibération est acceptée par 11 pour, 0 contre, 0 abstention, soit à l'unanimité des membres présents.

VII. DÉLIBÉRATION RELATIVE À L'APPROBATION DES COMPTES 2024 DE LA FONDATION COMMUNALE POUR LE CHAUFFAGE

La Présidente lit le rapport du Président de la Fondation, M. Barthélémy ROCH :

*Monsieur le Maire, Madame et Monsieur les Adjoints,
Mesdames, Messieurs les Conseillers municipaux,*

L'année 2024 s'est clôturée sur une des consommations les plus faibles depuis le début du réseau.

Concernant l'agrandissement du réseau, le chantier des villas du chemin de l'Ancienne-Ecole 5 a nécessité plusieurs séances avec le promoteur et les entreprises. L'étroitesse du chemin ainsi que la reprise des raccordements sur la rue du Vieux-Four, pour les

différents fluides, augmentent la complexité du chantier. Celui-ci devrait néanmoins se terminer durant l'été 2025.

Aucune perturbation majeure n'est à signaler. Douze interventions, soit la moitié de 2023, ont dû être effectuées par l'entreprise CGC en 2024 pour un montant total de CHF 9'578.40.

La Fondation a réalisé une perte de CHF 1'177.20 en prenant en compte la subvention communale de CHF 40'000.00.

Afin de redresser la situation financière de la Fondation, le conseil de fondation a décidé d'appliquer une augmentation du tarif de vente de chaleur d'environ 10% au 1er janvier 2026. Il va également demander aux autorités communales de transformer une partie du prêt en dotation.

Au niveau du bilan, le patrimoine financier (liquidités et créances à court terme) s'élève à CHF 183'588.16 et le patrimoine administratif (travaux du réseau) à CHF 5'538'683.13. Le réseau a déjà été amorti pour un montant de CHF 3'833'757.15

Au passif, les capitaux de tiers s'élèvent à CHF 5'898'271.80 dont un engagement auprès de la Commune de CHF 5'823'857.10.

La perte cumulée depuis la création de la Fondation se monte à CHF 176'000.51.

Les comptes ont été révisés par Fidusafe SA et approuvés par le Conseil de Fondation le 17 mars 2025.

Je tiens à remercier, au nom de la Fondation, Mme Claire SNEIDERS pour son soutien administratif. Je remercie également pour leur travail bénévole les membres de la Fondation, Mme Véronique MOULLET-BOUCHARDY et MM. René RUFFIEUX, vice-président, Dominique NOVELLE, secrétaire, Christophe NICOD, Jorge RODRIGUES et Guillermo BAEZA.

La Présidente demande si tout le monde a bien reçu et lu ce document et si celui-ci amène des commentaires ou remarques.

Sans remarque, **la Présidente** lit et soumet au vote la délibération.

vu le rapport de gestion, le compte de pertes et profits et le bilan de la Fondation communale pour le chauffage,

vu le rapport de l'organe de révision Fidusafe, chargé de la vérification des comptes de l'exercice 2024, du 21 février 2025,

vu l'approbation des comptes 2024 par le Conseil de Fondation le 17 mars 2025 et le rapport du Président du Conseil de Fondation du 10 mai 2025,

conformément à l'art. 30, al. 1, let. i de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal

D É C I D E

1. D'approuver les comptes 2024 de la Fondation communale pour le chauffage.

La délibération est acceptée par 8 pour, 2 contre (MM. HENRIOD et LANZA), 1 abstention (Mme MOULLET-BOUCHARDY).

VIII. DÉLIBÉRATION RELATIVE À L'APPROBATION DES COMPTES 2024 DE LA FONDATION D'INTÉRÊT PUBLIC COMMUNAL POUR LES STRUCTURES D'ACCUEIL PRÉSCOLAIRE À CONFIGNON ET AIRE-LA-VILLE

La Présidente demande si tout le monde a bien reçu et lu ce document et si celui-ci amène des commentaires ou remarques.

Sans remarque, **la Présidente** lit et soumet au vote la délibération.

vu le rapport de gestion, le compte de pertes et profits et le bilan de la Fondation d'intérêt public communal pour les structures d'accueil préscolaire à Confignon et Aire-la-Ville ;

vu le rapport de l'organe de révision Fiduciaire Chavaz SA, chargé de la vérification des comptes de l'exercice 2024, du 23 avril 2025 ;

vu l'approbation des comptes 2024 par le Conseil de Fondation le 6 mai 2025 ;

conformément à l'art. 30, al. 1, let. i de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal

D É C I D E

1. D'approuver les comptes 2024 de la Fondation d'intérêt public communal pour les structures d'accueil préscolaire à Confignon et Aire-la-Ville.

La délibération est acceptée par 11 pour, 0 contre, 0 abstention, soit à l'unanimité des membres présents.

IX. DÉLIBÉRATION RELATIVE À L'APPROBATION DES COMPTES 2024 DU GROUPEMENT INTERCOMMUNAL SAPEURS-POMPIERS AIRE-LA-VILLE/CARTIGNY

La Présidente passe la parole à **M. APOTHELOZ**, Président du groupement, lequel donne lecture du rapport d'activité 2024.

*Mesdames et Monsieur les membres des Exécutifs,
Mesdames et Messieurs les membres des Conseils municipaux,*

Les Conseils municipaux valident, pour la première fois, les comptes du GISPAC après sa première année d'existence.

En effet, je me permets de rappeler que la création du Groupement a permis la fusion des deux compagnies de sapeurs-pompiers volontaires des Communes d'Aire-la-Ville et Cartigny, à savoir la compagnie 202, dont le capitaine Gregory BAERISWYL assure le commandement.

C'est avec plaisir que je vous annonce que les comptes 2024, révisés par FIDUSAFE SA et approuvés par le Conseil du groupement le 11 mars dernier, bouclent avec un résultat positif de CHF 33'689.59.

Lors de la préparation du premier budget de ce groupement, en 2023, il a fallu composer avec certaines inconnues, notamment concernant les coûts et les besoins de cette nouvelle compagnie. Force est de constater que nous avons rempli cette tâche à satisfaction.

Cette première année, a également permis à 3 sous-officiers de suivre et de réussir la formation d'officier. MM. François DAVET, Vincent DE RAHM et Julien NICOD, ont pris leur fonction d'officier au 1^{er} janvier 2025 et pourront ainsi soutenir le commandant dans toutes les tâches assumées par l'État-Major.

L'effectif au 31 décembre 2024 est de :

- 41 sapeurs dont 4 femmes, soit 2 officiers, 4 sous-officiers supérieurs, 9 sous-officiers, 24 sapeurs et 2 aspirants.*

En 2024, il y a également eu :

- 4 départs : un départ à la retraite et 3 démissions*
- 2 arrivées : une nomination et un transfert.*

A noter encore quelques points intéressants sur la vie de la compagnie :

Les sapeurs ont cumulé 392 heures de formation au sein du Groupement Service Incendie et Secours de Genève (GSIS) à Richelien sur près de 70 soirées ou journées, ainsi que 864 heures d'exercices en interne.

La compagnie 202 a participé notamment à la sécurité du Tour de Romandie cycliste, en organisant le tournoi inter compagnie des porteurs d'appareils respiratoires de la Champagne et en renouvelant le certificat BLS-AED pour les gestes de premiers secours.

Au niveau des interventions, les sapeurs-pompiers ont assuré 11 interventions, seuls ou en appui du GSIS, pour des inondations, des déblaiements de branches et d'arbres, et des incendies. 109 heures en intervention sont cumulées auxquelles nous pouvons ajouter une aide à la commune de Bardonnex la nuit du 9 au 10 juin, sévèrement touchée par des inondations. 13 sapeurs-pompiers se sont portés volontaires et un binôme est allé aider Satigny pour l'incendie de Serbeco le 1^{er} août 2024.

Concernant les chefs d'intervention, 7 chefs d'intervention se relayent et dirigent le service de piquet toute l'année, à toute heure de la nuit. Ils sont aidés par ceux d'Avully qui couvrent aussi nos deux communes.

Il faut également signaler que les sapeurs-pompiers encadrent le cortège du Feuillu de Cartigny, celui de l'Escalade d'Aire-la-Ville, autour des feux du 1^{er} Août et pour la garde de différentes manifestations communales et privées.

D'autre part, un aménagement important a été réalisé dans le local d'Aire-la-Ville, par des sapeurs-pompiers (délimitation du vestiaire, création d'une mezzanine ainsi que d'un espace d'entretien des appareils respiratoires).

Il me tient à cœur de terminer en soulignant que le travail est effectué dans un esprit de camaraderie, de sérieux et de bonne humeur. La compagnie 202 est prête à rendre service à la collectivité sur son temps libre en 2025 et à tout mettre en œuvre pour finaliser son organisation.

Je remercie toutes les sapeuses et tous les sapeurs pour leur précieux engagement, notamment leur commandant Gregory BAERISWYL, ainsi que les autorités communales pour leur soutien.

Toute l'administration du GISPAC est assurée par le secrétariat général de la Commune d'Aire-la-Ville que je remercie tout particulièrement, ainsi que les représentants communaux membres du Conseil du GISPAC. J'aimerais terminer en remerciant Mme BOLLE DE PAOLI, Vice-Présidente du GISPAC, pour la très belle collaboration.

La Présidente demande si tout le monde a bien reçu et lu ce document et si celui-ci amène des commentaires ou remarques.

Sans remarque, **la Présidente** lit et soumet au vote la délibération.

vu le rapport de gestion, le compte de pertes et profits et le bilan du Groupement intercommunal sapeurs-pompiers Aire-la-Ville/Cartigny;

vu le rapport de l'organe de révision FIDUSAFE SA, chargé de la vérification des comptes de l'exercice 2024, du 3 mars 2025 ;

vu l'approbation des comptes 2024 par le Conseil du Groupement le 11 mars 2025 et le rapport du Président du Conseil du Groupement du 9 mai 2025 ;

conformément à l'art. 30, al. 1, let. i de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal

D É C I D E

1. D'approuver les comptes 2024 du Groupement intercommunal sapeurs-pompiers Aire-la-Ville/Cartigny.

La délibération est acceptée par 11 pour, 0 contre, 0 abstention, soit à l'unanimité des membres présents.

X. MOTIONS

La Présidente demande si quelqu'un propose une motion.

Aucune motion n'est proposée.

XI. QUESTIONS ET DIVERS

La Présidente demande s'il y a des divers.

Fondation communale pour le chauffage

M. RAEMY remercie les représentants de la Commune qui siègent au Conseil d'avoir œuvré pour parvenir à cette demi-solution qui consiste à transformer une partie du prêt en dotation. Cependant, il pense que d'autres pistes pourraient être explorées pour limiter, voire éviter l'augmentation de tarifs prévue (10 %). Il invite ces derniers à s'assurer que ces augmentations soient dans la légalité des contrats signés, afin d'éviter tout recours et frais qui en découleraient pour la Commune.

Législature 2020-2025

M. NOVELLE rappelle que la séance de ce soir est la dernière de cette législature. Il remercie donc tous les membres du Conseil municipal pour le travail réalisé durant ces 5 ans et adresse un petit mot personnalisé aux membres qui quittent l'hémicycle au 31 mai 2025.

M. HENRIOD, *membre de l'Alternative, vous avez rejoint le Conseil municipal en cours de législature en mars 2024, à la suite à la démission de M. FUMEAUX. Vous avez assumé tout de suite votre nouveau rôle avec prestance et conviction comme un vieux briscard de la politique. Vous vous êtes pleinement investi au sein du Conseil municipal et imposé naturellement comme le ou un leader dans votre groupe. Nous n'étions souvent pas d'accord sur des sujets brûlants autour de cette table mais à la fin le bon sens l'emportait pour le bien de notre Commune. Pour rappel, vous avez siégé dans les commissions suivantes :*

- Aînés : animations, sorties
- Culture, manifestations
- Finances
- Naturalisation
- Routes, déchets, espaces verts
- Sociale
- Sports, loisirs, mobilité douce

Un grand merci.

M. NOVELLE remet un cadeau à M. HENRIOD. (Applaudissements)

M. van LEEMPUT, *membre de l'Entente, vous avez rejoint le Conseil municipal en cours de législature en mai 2023, à la suite de la démission de Mme GUARDIOLA. En complément de votre engagement en qualité de Président du Tennis Club Aire-la-Ville, vous avez su trouver le temps de participer aux séances. Il nous a fallu quelques temps pour apprendre à vous connaître. Cependant, en vous côtoyant régulièrement, nous nous sommes aperçus que vous êtes une personne très agréable et pince sans rire. Vos interventions étaient toujours très franches et pertinentes ce qui était très agréable pour nous tous et pour la bonne marche de la Commune. Pour rappel, vous avez siégé dans les commissions suivantes :*

- Aînés : animations sorties
- Bâtiments
- Naturalisation
- Sociale

Un grand merci.

M. NOVELLE remet un cadeau à M. van LEEMPUT. (Applaudissements)

Mme LAGROUNI, *membre de l'Entente, vous avez rejoint le Conseil municipal en cours de législature en juin 2022, à la suite de la démission de Mme SIGAM. Vous avez mis votre*

droiture et vos connaissances professionnelles au profit de la Commune. Comme vous me l'avez confié à plusieurs reprises, votre vie de famille et votre carrière professionnelle ne vous ont pas permis de vous investir autant que vous l'auriez souhaité dans votre rôle de Conseillère municipale. Malgré cela, vos interventions reflétaient souvent votre statut de femme de loi ce qui était très positif pour lever le doute sur certaines questions. Pour rappel, vous avez siégé dans les commissions suivantes :

- *École, petite enfance*
- *Naturalisation*
- *Sociale*
- *Et assumé la Présidence de la commission culture, manifestations.*

Nous vous remercions pour votre investissement personnel.

M. NOVELLE remet un cadeau à Mme LAGROUNI. (Applaudissements)

M. JOYE, (bien qu'absent ce soir), membre de l'Entente, a rejoint le Conseil municipal au cours de la précédente législature, en septembre 2016, à la suite à la démission de Mme HOWALD. Dès le début, il a assumé avec rigueur et enthousiasme ses tâches au sein du Conseil municipal et des commissions dans lesquelles il a siégé. Personnalité à l'esprit pointilleux, il s'intéressait parfois plus à la forme qu'au fond de certains dossiers. Toutefois, je salue son habitude forte agréable, de prendre rendez-vous avec un des membres de l'Exécutif afin de tirer au clair toute information qui n'était pas suffisamment comprise lors des séances. Il était l'un des seuls conseillers à agir de la sorte et c'était une bonne démarche de votre part.

Pour rappel, il a siégé dans les commissions suivantes de 2016 à 2020 :

- *Animations, sorties Aînés*
- *Environnement, traitement des déchets, tpg-traffic*
- *Ainsi que la Présidence de la commission sécurité, feu, police, protection civile.*

Puis, durant la législature 2020-2025, il a continué à assumer la Présidence de la commission sécurité, feu, police, protection civile et siégé dans les commissions :

- *Aînés : animations, sorties*
- *Finances*
- *Sports, loisirs, mobilité douce*

Un grand merci. (Applaudissements)

Mme MAIO, membre de l'Entente, Doyenne du Conseil municipal, vous avez été élue en 2015 et assumé pleinement votre rôle durant 2 législatures. En tant que doyenne, vous avez eu l'honneur de présider votre première séance du Conseil municipal. Vos lapsus entre les années de naissance et les âges des conseillers avaient bien fait rire les personnes dans l'hémicycle. Vous preniez très à cœur tous les dossiers qui vous concernaient avec un esprit jovial et constructif. Néanmoins, nous avons pu constater que vous n'aimiez pas du tout mais pas du tout les conflits autour de la table et tentiez toujours de calmer les esprits.

Vous vous êtes largement investie pour le bien d'autrui, notamment dans l'attribution de l'entraide sociale mais aussi pour les Aînés, en participant activement à l'organisation d'événements et cela vous tenait beaucoup à cœur. Pour rappel, vous avez siégé dans les commissions suivantes de 2015 à 2020 :

- *Routes, canalisations, parcs et promenades, cimetière*
- *Animations, sorties Aînés*

- Culture, manifestations
- Et la Présidence de la commission sociale, humanitaire, petite enfance, parascolaire

Puis, de 2020 à 2025, vous avez à nouveau rempli votre mission de Conseillère municipale avec intérêt et bienveillance, notamment en siégeant au sein des commissions :

- Routes, déchets, espaces verts
- Culture, manifestations
- Aînés : animations sorties
- Et en assumant la Présidence de la commission Sociale

Un grand merci.

M. NOVELLE remet un cadeau à M. MAIO. (Applaudissements)

M. LANZA, membre de l'Alternative, vous avez rejoint le Conseil municipal de la Commune d'Aire-la-Ville en octobre 2012, à la suite de la démission de M. CIVINO. Durant 3 législatures, vous avez siégé au sein du Conseil et des commissions avec calme et perspicacité, faisant de la baisse du centime additionnel votre cheval de bataille tout en menant vos combats dans un esprit collégial et constructif.

En parcourant les procès-verbaux depuis votre entrée en fonction, j'ai constaté votre grand intérêt dans votre rôle de Conseiller municipal. En effet, vous êtes intervenu pratiquement à chaque séance à laquelle vous étiez présent avec des idées ou des interrogations qui vous tenaient à cœur sur le fonctionnement de notre Commune, preuve que vous étiez vraiment impliqué à 100 % durant vos 3 mandats. Grâce à vos connaissances professionnelles, la commune a pu bénéficier entre autres de vos compétences au sein de la commission des bâtiments. Pour rappel, vous avez siégé dans les commissions suivantes :

De 2012 à 2015 :

- Sécurité, feu, police, protection civile
- Bâtiments, emplacements publics et sportifs, aménagement
- Routes, canalisations, environnement, traitement des déchets
- Finances

De 2015 à 2020 :

- Routes, canalisations, parcs et promenades, cimetière
- Sociale, humanitaire, petite enfance, parascolaire
- Environnement, traitement des déchets, tpg-traffic
- Sécurité, feu, police, protection civile
- Sports, loisirs
- Ainsi que la Présidence de la commission bâtiments

De 2020 à 2025 :

- Routes, déchets, espaces verts
- École, petite enfance
- Sociale
- Sports, loisirs, mobilité douce
- Sécurité : feu, police, protection civile
- Et toujours la Présidence de la commission bâtiments.

Un grand merci.

M. NOVELLE remet un cadeau à M. LANZA. (Applaudissements)

*Et pour terminer, **M. PHILIPP**, vous avez donné beaucoup de travail de recherches aux archives pour remonter à votre première élection, en 2003, et suivre votre parcours au travers de 5 législatures ! La longévité de votre parcours en qualité de Conseiller municipal suffit à vous faire honneur, mais nous tenons à souligner votre présence et vos connaissances que vous avez su mettre au profil du Conseil municipal pendant 22 ans !*

Du fait de votre situation professionnelle, vous aviez toujours le point de vue du patron qui, entre autres, ne voulait pas gaspiller les deniers publics inutilement. Cela permettait de se rappeler en tout temps de veiller aux dépenses et c'est une grande qualité de votre part.

Vous étiez un peu « le Sage » de cette Assemblée et vos collègues vous écoutaient toujours avec respect, le bon sens primant dans vos prises de parole.

Votre fidélité, votre droiture et vos excellentes relations avec vos pairs ont garanti l'équilibre de la Commune durant toutes ces années. Pour rappel, vous avez siégé dans les commissions suivantes :

De 2003 à 2007 :

- *Écoles*
- *Solidarité, jeunesse, sports, loisirs*
- *Cimetière, aménagement, environnement, culture, emplacements publics*

De 2007 à 2011 :

- *Finances*
- *Route, trafic, canalisations*
- *Aménagement, emplacements publics, traitement déchets*

De 2011 à 2015 :

- *Routes, canalisations, environnement, traitement des déchets*
- *Finances*
- *Et Présidence de la commission manifestations, culture, sports, loisirs*

De 2015 à 2020 :

- *Routes, canalisations, parcs et promenades, cimetière*
- *Sports, loisirs*
- *Finances*
- *Et Présidence de la commission culture, manifestations*

Et pour terminer en beauté, de 2020 à 2025 :

- *Finances*
- *Bâtiments*
- *Culture, manifestations*
- *Et Présidence de la commission routes, déchets, espaces verts*

Un grand merci.

M. NOVELLE remet un cadeau à M. PHILIPP (Applaudissements).

M. PHILIPP donne lecture d'un petit discours qu'il a préparé à l'occasion de cette fin de mandat.

*Cher Dominique, chère Christine, cher Michel,
Chère Claire et chers collègues,*

Cela fait effectivement de nombreuses années que nous nous côtoyons. Je remercie à cette occasion tous les citoyens qui m'ont fait confiance durant toutes ces années.

J'ai débuté dans l'ancienne mairie, et ai connu ainsi plusieurs maires. J'ai eu la chance de travailler avec de très nombreux conseillers et conseillères municipaux. Il y a eu beaucoup de changements, mais je souhaite à tous vous remercier sincèrement de m'avoir supporté, écouté, accompagné lors des débats, des discussions et des travaux.

Durant toutes ces années de très nombreux projets ont été menés à bout, des grands et des petits, qui ont tous contribué à rendre notre commune plus accueillante et encore plus belle.

Par ma fonction professionnelle, cela n'a pas toujours été simple d'avoir la disponibilité nécessaire, mais j'ai tenté de m'organiser, et j'ai toujours eu plaisir à venir aux séances de commission et du Conseil municipal. Je me suis également engagé et organisé pour en manquer le minimum.

Le début de la dernière législature fut particulièrement difficile. C'était la période de COVID avec de très nombreuses restrictions. Les séances spéciales étaient à la salle communale, avec le port du masque. Ce fut pour moi une année de présidence, mais qui n'est pas le meilleur des souvenirs.

Je tiens également à remercier sincèrement Claire et toute son équipe de la mairie pour le suivi et la préparation de tous les documents, les budgets, les rapports de commission, les procès-verbaux, etc.

Et je souhaite au nouveau Conseil de travailler en harmonie, dans le respect de chacun, et de façon constructive pour le bien des citoyens et de notre belle commune.

(Applaudissements).

M. PHILIPP distribue des cadeaux.

M. LANZA prononce également quelques mots.

Je tiens à remercier M. le Maire, ainsi que l'ensemble de l'exécutif pour leurs paroles.

Siéger au sein du Conseil municipal de ma commune a été une expérience enrichissante et pleine de satisfaction.

J'ai toujours eu à cœur d'œuvrer au mieux pour le bien de notre collectivité. Bien que notre position minoritaire en tant qu'Alternative ait parfois rendu la défense de nos idées difficiles, je suis convaincu que certaines d'entre elles étaient pertinentes. D'ailleurs une d'entre elle a été reprise par l'Entente à la fin de la législature, ce qui témoigne, à mon sens, de sa valeur.

Après 3 mandats, le temps est venu pour moi de tourner une page et de me consacrer à d'autres horizons. La population, ainsi que certains membres de mon groupe, ont choisi de ne pas me renouveler leur confiance. Je prends acte de cette décision et l'accepte avec sérénité. Je souhaite à toutes et à tous une excellente continuation, notamment aux élus, dans le cadre de la prochaine législature. Quant aux autres, je leur adresse mes vœux de bonheur et de réussite dans leur vie personnelle et professionnelle.

(Applaudissements).

M. NOVELLE remercie encore tout le monde pour toutes ces années consacrées à la collectivité. Il pense que tous se rappelleront les meilleurs moments passés ensemble et auront plaisir à se voir à d'autres occasions.

M. NOVELLE remercie également la Présidente, Mme HENRIOD, qui a assumé une année de présidence particulièrement difficile en cette dernière année de législature où les combats étaient parfois tendus, mais qu'elle a su parfaitement conduire grâce à son autorité naturelle.

M. NOVELLE remet un cadeau à la Présidente (*Applaudissements*).

La Présidente prend également la parole pour exprimer son émotion en ce dernier jour, notamment de voir partir certaines personnes qu'elle côtoie depuis 3 législatures, et les 2 membres de son équipe actuelle. Elle se dit toutefois contente de commencer une nouvelle aventure avec la future composition de son groupe. **La Présidente** souhaite une bonne fin à tous ceux qu'elle ne reverra plus et une bonne continuation aux membres de la nouvelle législature.

(*Applaudissements*).

La Présidente demande au public de quitter la salle.

XII. NATURALISATION (HUIS CLOS)

Après le vote par le Conseil municipal, **Mme HENRIOD** informe que les membres de la commission ont soulevé l'intérêt de maintenir une commission naturalisation lors de la prochaine législature.

M. NOVELLE ajoute que lors de la dernière séance du Conseil municipal, au moment du huis clos, la proposition contraire avait été proposée, à savoir que cette tâche soit attribuée au Conseil administratif comme le prévoit la loi. Cette décision sera soumise au Conseil municipal.

Sans autre commentaire, **la Présidente** clôt la séance à 20h59.